**[66:D:8]**

**Affidavit**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

AFFIDAVIT DE [*nom*]

Je soussigné, [*nom*], de la/du [*cité, ville, etc.*] de ..., dans le/la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., procureur, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. J'exerce au sein du cabinet de MM. [*nom du cabinet*], les procureurs de la requérante dans la présente instance.

2. MM. [*nom du cabinet*] sont les procureurs de la Compagnie de placement [*dénomination sociale*] Limitée, à qui la Commission des permis d'alcool de l'Ontario («la Commission») a délivré un permis de salle à manger et un permis de bar en vertu de la *Loi sur les permis d'alcool* pour les locaux de l'Hôtel [*nom*], situé au [*numéro*], rue ... est, dans la ville de ....

3. Dans une lettre datée du [*date*], la Commission a avisé la requérante et son président, [*nom*], qu'une requête sollicitant la suspension ou l'annulation de ses permis avait été présentée à la Commission. La requérante a par ailleurs été avisée de comparaître devant la Commission le [*date*] afin d'expliquer pourquoi ces permis ne devraient pas être annulés ou suspendus. Une copie conforme de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «A».

4. Dans une lettre datée du [*date*], la Commission a avisé la requérante que la date de l'audience de justification avait été reportée au [*date*]. Une copie conforme de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «B».

5. Dans une lettre datée du [*date*], [*nom*] a demandé à [*nom*], le greffier de la Commission, d'ajourner l'audience de justification à une date qui soit mutuellement acceptable. Cette lettre énonçait les motifs justifiant cet ajournement, en faisant notamment valoir que [*nom*], le président de la requérante, faisait face à certaines accusations portées en vertu du *Code criminel* canadien relativement auxdits locaux visés par le permis. Dans sa lettre datée du [*date*], identifiée comme la pièce «A», la Commission a fait part de son intention d'examiner ces accusations criminelles à l'audience de justification. La Commission m'apparaît cependant avoir pour pratique de suspendre les audiences de justification découlant d'accusations criminelles jusqu'à ce qu'il soit statué sur celles-ci. Une copie conforme de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «C».

6. Dans une lettre datée du [*date*], [*nom*], le greffier de la Commission, a avisé [*nom*] que l'audience de justification avait été ajournée et serait reportée à une date ultérieure. Une copie conforme de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «D».

7. Dans une lettre datée du [*date*], [*nom*], le greffier de la Commission, a avisé la requérante et [*nom*] que l'audience de justification serait tenue le [*date*], à [*heure*]. [*Nom*] a par ailleurs indiqué que, à l'audience de justification, la Commission examinerait un rapport du Service de police de la communauté urbaine de Toronto concernant les constatations ayant été faites les ..., ... et ... du mois de ... 19 ... au sujet des locaux visés par le permis. En prétendant qu'aucune nourriture n'était disponible à ces dates dans la partie de l'Hôtel [*nom*] pourvue d'un permis de salle à manger, ce rapport ajoutait aux questions auxquelles devait répondre la requérante à l'audience de justification. Une copie conforme de cette lettre est jointe comme pièce «E».

8. Dans une lettre datée du [*date*], [*nom*], du cabinet [*nom du cabinet*], a avisé [*nom*], le greffier de la Commission, que ni M. [*nom*] ni lui ne pouvaient comparaître devant la Commission le [*date*] : à cette date, ils agissaient comme coprocureurs dans le cadre d'une enquête préliminaire relative à une accusation de meurtre non qualifié. La lettre de cet avocat mentionnait également qu'il lui faudrait davantage de temps afin de préparer le dossier de la requérante relativement aux nouvelles questions soulevées par la Commission dans sa récente correspondance. Elle soulignait en outre qu'il n'avait pas encore été statué sur les accusations criminelles portées contre [*nom*]. [*Nom*] a par conséquent demandé que l'audience soit ajournée à une date mutuellement acceptable et il a annoncé qu'un représentant de son cabinet comparaîtrait devant la Commission, le [*date*], en vue d'obtenir un tel ajournement. Une copie conforme de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «F».

9. Dans une lettre datée du [*date*], [*nom*], le greffier de la Commission, a avisé [*nom*] que la Commission avait reçu la lettre de [*nom*], qui constitue la pièce «F», et [*nom*] a confirmé qu'un représentant du cabinet [*nom du cabinet*] comparaîtrait le ... 19 .... Une copie conforme de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «G».

10. Le [*date*], j'ai comparu devant la Commission au ..., boulevard ... est, dans la ville de ... [*nom*] m'avait donné instruction d'obtenir un ajournement, et on m'avait par ailleurs informé que, par suite de la correspondance récente entre [*nom*] et la Commission, il était clair que la Commission ne s'opposait pas à notre demande d'ajournement. Je n'avais aucune connaissance des faits relatifs aux questions de fond de cette affaire. [*Nom*] et [*nom*], des associés du cabinet auquel j'appartiens, avaient été personnellement mandatés par la requérante et avaient seuls reçu d'elle des instructions au sujet de la présente affaire. Lors de ma comparution devant la Commission, j'ai demandé à [*nom*], le président de la Commission, d'examiner la lettre de [*nom*] datée du [*date*] et identifiée comme la pièce «F», puis j'ai demandé l'ajournement de l'audience de justification. [*Nom*] m'a avisé que, malgré la lettre de [*nom*], la Commission avait l'intention de tenir l'audience. J'ai avisé [*nom*] que je n'étais pas en position de représenter la requérante, étant donné que je n'avais aucune connaissance des faits et que je comparaissais uniquement comme représentant du cabinet afin d'obtenir un ajournement. J'ai demandé un bref ajournement d'environ une semaine en vue de permettre à [*nom*] et à [*nom*] de comparaître devant la Commission. [*Nom*] a indiqué qu'il était disposé à accorder une suspension d'environ une heure, mais j'ai expliqué qu'il n'était pas possible de faire comparaître [*nom*] et [*nom*] dans un délai aussi bref. [*Nom*] a de nouveau indiqué que la Commission avait l'intention de tenir l'audience à l'heure prévue. J'ai renvoyé la Commission à la lettre de [*nom*] datée du [*date*] et identifiée comme la pièce «G», qui confirmait qu'un représentant du cabinet comparaîtrait à cette date. En lisant cette lettre en regard de la lettre de [*nom*] annonçant qu'une personne comparaîtrait devant la Commission à seule fin d'obtenir un ajournement, j'avais présumé que l'ajournement serait accordé sans objection. J'ai avisé [*nom*] que je n'étais pas en mesure de représenter la requérante et, par conséquent, je me suis retiré de l'audience.

11. Dans une lettre datée du [*date*], [*nom*], au nom de la Commission, a avisé la requérante que la Commission avait suspendu ses permis jusqu'à leur date d'expiration. Les permis expirent le [*date*]. Une copie de cette lettre datée du [*date*] est jointe comme pièce «H».

12. J'évalue à environ ... semaines le temps dans lequel la Cour divisionnaire entendra la présente requête en révision judiciaire.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.